

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL
États financiers

31 mai 2020

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
RÉSULTATS	4
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NÉGATIF	5
BILAN	6 - 7
FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9 - 16
ANNEXES	17 - 19

Rapport de l'auditeur indépendant



Aux administrateurs de
VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mai 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net négatif et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mai 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme un bon nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de commandites dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de commandites, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mai 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 mai 2020 et 2019, et de l'actif net aux 31 mai 2020 et 2019 et aux 1er juin 2019 et 2018. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FBL S.E.N.C.R.L.

Drummondville, le 17 septembre 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A137844

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mai

	2020	2019
Produits		
Produits de la vente de services (annexe A)	338 917 \$	407 713 \$
Subventions (annexe B)	529 523	671 909
Commandites (annexe C)	25 667	147 833
Échanges de services de publicité et promotion (annexe D)	269 856	775 017
Amortissement - Apports reportés	<u>61 299</u>	<u>62 397</u>
	<u>1 225 262</u>	<u>2 064 869</u>
Charges		
Frais de fonctionnement (annexe E)	470 246	814 395
Frais de communication et marketing (annexe F)	292 348	839 406
Frais d'administration (annexe E)	<u>352 805</u>	<u>350 014</u>
	<u>1 115 399</u>	<u>2 003 815</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>109 863 \$</u>	<u>61 054 \$</u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NÉGATIF

exercice terminé le 31 mai

	Investi en immobi- lisations	Non affecté	2020	2019
Solde au début	3 272 \$	(209 295) \$	(206 023) \$	(267 077) \$
Excédent des produits sur les charges	(200)	110 063	109 863	61 054
Remboursement de la dette à long terme	<u>2 688</u>	<u>(2 688)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>5 760 \$</u></u>	<u><u>(101 920) \$</u></u>	<u><u>(96 160) \$</u></u>	<u><u>(206 023) \$</u></u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

BILAN

31 mai

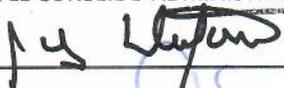
2020

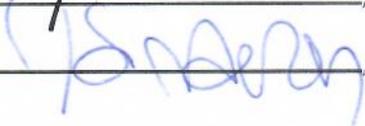
2019

ACTIF**Actif à court terme**

Encaisse	431 594 \$	878 089 \$
Débiteurs (note 3)	71 645	152 432
Subventions à recevoir	4 047	3 514
Stocks	-	4 357
Frais payés d'avance	21 445	24 721
Subvention du MAMH encaissable au cours du prochain exercice (note 4)	<u>129 999</u>	<u>123 456</u>
	658 730	1 186 569
Subvention du MAMH à recevoir (note 4)	144 310	274 309
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>805 006</u>	<u>868 533</u>
	<u>1 608 046 \$</u>	<u>2 329 411 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 _____, administrateur

 _____, administrateur

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

BILAN

31 mai

2020

2019

PASSIF**Passif à court terme**

Créditeurs (note 7)	262 647 \$	466 533 \$
Produits perçus d'avance	85 786	85 007
Commandites perçues d'avance	-	1 667
Subventions reportées (note 8)	282 218	722 501
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	<u>136 360</u>	<u>129 443</u>
	767 011	1 405 151
Dette à long terme (note 9)	203 032	336 642
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)	<u>734 163</u>	<u>793 641</u>
	<u>1 704 206</u>	<u>2 535 434</u>

ACTIF NET NÉGATIF

Investi en immobilisations	5 760	3 272
Non affecté	<u>(101 920)</u>	<u>(209 295)</u>
	<u>(96 160)</u>	<u>(206 023)</u>
	<u>1 608 046 \$</u>	<u>2 329 411 \$</u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mai

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	109 863 \$	61 054 \$
Ajustements pour :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	65 348	65 468
Amortissement - Actifs incorporels	-	978
Amortissement - Frais de financement	2 750	275
Amortissement - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(61 299)</u>	<u>(62 397)</u>
	116 662	65 378
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités de fonctionnement (note 11)	<u>(557 170)</u>	<u>555 930</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(440 508)</u>	<u>621 308</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 821)	(1 124)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles encaissés	<u>1 821</u>	<u>1 124</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(5 987)</u>	<u>(5 655)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(5 987)</u>	<u>(5 655)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(446 495)	615 653
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>878 089</u>	<u>262 436</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>431 594 \$</u>	<u>878 089 \$</u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2020

NOTE 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, a pour mission de promouvoir l'ensemble de l'offre culturelle du Grand Montréal et d'offrir un guichet central d'information afin de soutenir les activités culturelles auprès des clientèles locales et touristiques.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a procédé à des changements importants au niveau des services offerts. En effet, il a été décidé de cesser les services de billetterie et services promotionnels, de cesser la gestion du Passeport Montréal et du Passeport Montréal étudiant international ainsi que de procéder à la fermeture du comptoir de services au rez-de-chaussée de l'immeuble.

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

L'organisme établit ses états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces normes constituent l'un des référentiels d'information financière inclus dans les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

Pour préparer ses états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations de la direction portent sur la dépréciation des actifs, la durée de vie utile des actifs à long terme et la provision pour chèques-cadeaux en circulation.

Comptabilisation des apports

Les apports, incluant les subventions et les commandites, sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés selon la méthode du report à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont comptabilisés directement à l'actif net. Les apports relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2020

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des autres produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits tirés des Redevances - Billetterie sont comptabilisés lorsque le billet est vendu.

Les produits tirés des ventes de publicité à diffusion sur une période donnée et les produits tirés de la vente de technologie sont comptabilisés initialement à titre de produits reportés. Les produits sont ensuite comptabilisés aux résultats de façon linéaire sur la période de diffusion ou sur la durée de la licence.

Opérations non monétaires

Les opérations non monétaires, constituées des échanges de services de publicité et promotion, sont comptabilisées à la juste valeur du service reçu.

Stocks

Les stocks distribués à un prix nul ou symbolique sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est essentiellement déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

Les actifs et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Les actifs et passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer, de la provision pour chèques-cadeaux en circulation et de la dette à long terme.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et sont ajoutés ou soustraits de la valeur comptable des instruments financiers et sont amortis linéairement sur la durée des instruments.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2020

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles. Dans les cas inhabituels où la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, l'immobilisation corporelle et l'apport correspondant sont comptabilisés pour une valeur symbolique. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Bâtisse en copropriété	20 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans

Lorsque des circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée, au choix de l'organisme, à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

NOTE 3. DÉBITEURS

	2020	2019
Comptes clients	71 645 \$	144 437 \$
Commandites	-	7 995
	<u>71 645 \$</u>	<u>152 432 \$</u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2020

NOTE 4. SUBVENTION DU MAMH À RECEVOIR

	2020	2019
Contribution financière accordée par le Ministère des Affaires Municipales et Habitation (MAMH) pour le remboursement du service de la dette, 5,3 %, encaissable jusqu'en mars 2022 par versements annuels de 144 537 \$ intérêts compris (a)	274 309 \$	397 765 \$
Subvention du MAMH encaissable au cours du prochain exercice	<u>129 999</u>	<u>123 456</u>
	<u><u>144 310 \$</u></u>	<u><u>274 309 \$</u></u>

(a) La subvention à recevoir a été donnée en garantie de l'emprunt correspondant, pris en charge par le Ministère.

NOTE 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2020	2019
Terrain en copropriété	68 000 \$	- \$	68 000 \$	68 000 \$
Bâtisse en copropriété	1 157 808	494 780	663 028	720 507
Équipement informatique	975 048	973 580	1 468	2 377
Mobilier et équipement de bureau	<u>30 544</u>	<u>28 878</u>	<u>1 666</u>	<u>2 757</u>
	2 231 400	1 497 238	734 162	793 641
Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Bâtisse en copropriété (a)	<u>80 964</u>	<u>10 120</u>	<u>70 844</u>	<u>74 892</u>
	<u><u>2 312 364 \$</u></u>	<u><u>1 507 358 \$</u></u>	<u><u>805 006 \$</u></u>	<u><u>868 533 \$</u></u>

(a) L'obligation découlant de ce contrat a été complètement remboursée au cours des exercices précédents. Cependant, l'exercice de l'option d'achat ne pourra être réalisé qu'au terme du contrat de financement intervenu entre le bailleur et son institution financière échéant au plus tard en mars 2032.

NOTE 6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit, d'un montant autorisé de 150 000 \$, garantie par les débiteurs et les subventions à recevoir. Cet emprunt porte intérêt au taux préférentiel plus 4 % et est renouvelable annuellement. L'organisme est tenu de respecter un ratio de couverture du service de la dette minimal.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2020

NOTE 7. CRÉDITEURS

	2020	2019
Comptes fournisseurs et frais courus	186 790 \$	319 604 \$
Salaires et vacances	38 930	39 641
Taxes à la consommation	3 952	14 187
Provision pour chèques-cadeaux en circulation	32 975	64 192
Crédits culturels inutilisés	-	28 909
	<u>262 647 \$</u>	<u>466 533 \$</u>

NOTE 8. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2020	2019
Solde d'ouverture	722 501 \$	336 041 \$
Montants reçus pour le prochain exercice	56 950	624 550
Montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(497 233)</u>	<u>(238 090)</u>
	<u>282 218 \$</u>	<u>722 501 \$</u>

NOTE 9. DETTE À LONG TERME

	Portion court terme	2020	2019
Emprunt, 5,3 %, garanti par l'ensemble des actifs, remboursable à même une subvention du MAMH à recevoir jusqu'en mars 2022 par versements annuels de 144 537 \$, capital et intérêts (a)	129 999 \$	274 309 \$	397 765 \$
Emprunt, 5,9 %, garanti par l'ensemble des actifs, remboursable jusqu'en novembre 2022 par versements mensuels de 838 \$, intérêts compris (a)	<u>6 361</u>	<u>65 633</u>	<u>71 620</u>
	<u>136 360 \$</u>	<u>339 942</u>	<u>469 385</u>
Frais de financement non amortis		<u>550</u>	<u>3 300</u>
		<u>339 392</u>	<u>466 085</u>
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice		<u>136 360</u>	<u>129 443</u>
		<u>203 032 \$</u>	<u>336 642 \$</u>

(a) En fin d'exercice, l'organisme est tenu de respecter un ratio de couverture du service de la dette minimal.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2020

NOTE 9. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices, en tenant compte du renouvellement de l'emprunt aux mêmes conditions, sont de :

2021	136 360 \$
2022	151 056
2023	7 155
2024	7 582
2025	8 047
Exercices subséquents	<u>29 742</u>
	<u><u>339 942 \$</u></u>

NOTE 10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020	2019
Solde au début	793 641 \$	854 914 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	1 821	1 124
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(61 299)</u>	<u>(62 397)</u>
Solde à la fin	<u><u>734 163 \$</u></u>	<u><u>793 641 \$</u></u>

NOTE 11. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités de fonctionnement

	2020	2019
Débiteurs	80 787 \$	95 403 \$
Stocks	4 357	1 436
Frais payés d'avance	3 276	5 457
Subventions à recevoir	(533)	45 535
Créditeurs	(203 886)	9 669
Produits perçus d'avance	779	22 803
Commandites perçues d'avance	(1 667)	(10 833)
Subventions reportées	<u>(440 283)</u>	<u>386 460</u>
	<u><u>(557 170) \$</u></u>	<u><u>555 930 \$</u></u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2020

NOTE 11. FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Activités d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie

	2020	2019
Encaissement de la subvention du MAMH à recevoir	123 456 \$	117 243 \$
Remboursement de la dette à long terme	(123 456) \$	(117 243) \$

NOTE 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme s'expose au 31 mai 2020 sont détaillés ci-après :

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs, ses salaires et vacances à payer, sa provision pour chèques-cadeaux en circulation et sa dette à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de l'instrument financier de l'organisme fluctuent en raison des variations des prix du marché. L'instrument financier de l'organisme l'expose à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé à un risque de juste valeur en ce qui concerne ses instruments financiers comportant un taux d'intérêt fixe, puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

NOTE 13. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, l'organisme a échangé des services de publicité et promotion avec d'autres organismes, pour un montant de 269 856 \$ (775 017 \$ en 2019), comptabilisés à titre d'échanges de services de publicité et promotion.

NOTE 14. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour le présent exercice.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2020

NOTE 15. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En raison de l'arrêt des activités décrites à la note 1, la demande de subvention annuelle de fonctionnement visant l'exercice financier 2020-2021, déposée le 18 juin 2020, auprès de la Ville de Montréal a été réduite à un montant de 200 000 \$. Cette demande de subvention n'a toutefois pas été acceptée et approuvée en date d'achèvement des états financiers.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

ANNEXES

exercice terminé le 31 mai

2020

2019

ANNEXE A - PRODUITS DE LA VENTE DE SERVICES

Prestations de services aux organismes et événements culturels	76 332 \$	90 483 \$
Ventes de la technologie	46 966	63 335
Location d'espaces	24 798	19 900
Réduction de la réserve pour chèques-cadeaux	21 757	18 917
Autres	2 358	5 134
Entente de services - Passeport Montréal et passeport Montréal étudiant international (note 1)	78 389	75 350
Redevances - Billetterie (note 1)	27 795	46 712
Ventes de publicité (note 1)	22 507	44 357
Abonnement privilège (note 1)	9 106	43 525
Réduction de la réserve pour crédits culturels inutilisés (note 1)	28 909	-
	<u>338 917 \$</u>	<u>407 713 \$</u>

ANNEXE B - SUBVENTIONS

Ville de Montréal	350 000 \$	400 000 \$
Apports reportés afférents aux immobilisations	(1 821)	(1 124)
Ministère de la Culture et des Communications	83 272	170 551
Ministère des Affaires Municipales et Habitation - Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole	38 961	17 539
Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal	25 000	50 000
Ministère des Affaires Municipales et Habitation	21 082	27 295
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	9 121	7 648
Gouvernement du Canada - Subvention salariale temporaire pour les employeurs	3 908	-
	<u>529 523 \$</u>	<u>671 909 \$</u>

ANNEXE C - COMMANDITES

Montréal International - Passeport Montréal étudiant int. (note 1)	15 667 \$	25 000 \$
Banque de Montréal - Passeport Montréal étudiant int. (note 1)	10 000	35 833
Tourisme Montréal	-	60 000
Québécois	-	25 000
Festival Montréal en lumière	-	2 000
	<u>25 667 \$</u>	<u>147 833 \$</u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

ANNEXES

exercice terminé le 31 mai

2020

2019

ANNEXE D - ÉCHANGES DE SERVICES DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

Astral Média	89 286 \$	53 572 \$
Montréal complètement cirque	27 392	22 578
Complexe Desjardins	23 319	23 319
Rencontres internationales du documentaire de MTL	22 855	31 378
Festival international Nuits d'Afrique	21 785	-
Francofolies de Montréal	21 460	21 090
Festival international de Jazz de Montréal	20 025	-
Printemps numérique	-	53 325
ACREQ ELECTRA	-	52 236
Vision diversité	-	43 642
24 Heures	-	42 790
Festival Transamériques	-	42 050
Autres	43 734	389 037
	<u>269 856 \$</u>	<u>775 017 \$</u>

ANNEXE E - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	217 762 \$	371 764 \$
Frais technologiques	33 450	82 352
Honoraires professionnels	29 297	18 437
Honoraires professionnels - Planification stratégique	18 506	36 862
Frais de copropriété	13 023	13 023
Coût de déploiement sur ventes de la technologie	8 336	39 068
Assurances	8 025	7 700
Entretien et réparations	3 522	7 550
Coûts de déploiement services aux diffuseurs, regroupements et associations	550	3 062
Honoraires professionnels - Vitrine culturelle du Québec	-	85 228
Autres	1 620	1 577
Frais de billetterie - Terminaux et frais de crédit (note 1)	29 196	38 311
Projets spéciaux - Passeport Montréal étudiant international (note 1)	24 285	24 037
Projets spéciaux - Passeport Montréal (note 1)	10 791	13 314
Frais de billetterie - Fournitures et frais de poste (note 1)	6 535	5 664
Amortissement - Immobilisations corporelles	65 348	65 468
Amortissement - Actifs incorporels	-	978
	<u>470 246 \$</u>	<u>814 395 \$</u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

ANNEXES

exercice terminé le 31 mai

2020

2019

ANNEXE F - FRAIS DE COMMUNICATION ET MARKETING

Salaires et charges sociales	12 164 \$	46 525 \$
Publicité et promotion	3 543	4 296
Honoraires professionnels	2 730	667
Abonnements et cotisation	1 420	1 725
Frais de représentation	1 318	3 015
Frais de déplacement	342	1 377
Projets spéciaux - Passeport Montréal étudiant international (note 1)	975	6 784
Échanges de services de publicité et promotion	<u>269 856</u>	<u>775 017</u>
	<u><u>292 348 \$</u></u>	<u><u>839 406 \$</u></u>

ANNEXE G - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires, charges sociales et contractuels	222 229 \$	202 959 \$
Taxes, licences et permis	36 101	39 588
Frais de copropriété	25 459	24 991
Honoraires professionnels	14 475	19 673
Frais de bureau	9 259	13 519
Télécommunications	5 484	5 347
Loyer	5 400	5 400
Créances douteuses	2 898	2 425
Assurance responsabilité	806	828
Frais de recrutement	-	149
Intérêts sur la dette à court terme et frais bancaires	2 788	3 158
Intérêts sur la dette à long terme	25 156	31 702
Amortissement - Frais de financement	<u>2 750</u>	<u>275</u>
	<u><u>352 805 \$</u></u>	<u><u>350 014 \$</u></u>